

des sociétés de la Couronne en assurant la coordination et la direction nécessaires qui, selon le rapport de 1976 du vérificateur général, sont pratiquement inexistantes.

Je suis absolument opposé à l'idée de passer maintenant la camisole de force au contrôleur général. Je comprends facilement l'inquiétude des députés de ce côté-ci qui déclarent ne pas pouvoir faire confiance au gouvernement, compte tenu de ses antécédents. Il a en effet tenté de lier le nouveau bureau à certains paramètres qui soient reconnaissables et définissables, mais fort des exemples que j'ai fournis et m'appuyant sur le compte rendu des délibérations du comité permanent des comptes publics, j'estime que le gouvernement et le Conseil du Trésor ont bien précisé quelles seraient ses responsabilités. Le vérificateur général a recommandé que ce nouveau bureau soit créé pour surveiller la situation, et je sais que quelques membres très bien informés du comité permanent des comptes publics vont surveiller les événements avec beaucoup d'intérêt car ils sont très désireux de voir ce qui va se passer. Si ce nouveau bureau échoue, c'est que nous n'aurons pas su persévérer et surveiller sans relâche la procédure et les améliorations. Je me demande vraiment si nous devrions ainsi passer la camisole de force au nouveau contrôleur général. Il se présente à nous avec d'excellentes recommandations et une réputation de très bon organisateur.

Je propose qu'on accorde au nouveau contrôleur général une certaine période pour lui permettre d'examiner les procédures, d'étudier les questions préoccupantes et de s'entretenir avec le vérificateur général, le président du Conseil du Trésor et ses divers collaborateurs. Peu à peu il se créera une organisation progressive et durable. Si on n'agit pas ainsi, les députés devront à nouveau présenter leurs revendications par l'intermédiaire du comité des comptes publics.

N'oublions pas que les responsabilités du contrôleur général se distinguent nettement de celles du vérificateur général. Je rappelle aux députés que le contrôleur général, à titre de premier agent financier du gouvernement, est chargé de proposer de solides méthodes financières et de les faire appliquer; il doit aussi rectifier celles qui sont défectueuses. Il peut être comptable au Parlement de la politique financière du Conseil du Trésor et de son application. Le vérificateur général d'autre part en sa qualité d'agent du Parlement est tenu de présenter à la Chambre le rapport réglementaire annuel des comptes du Canada dans lequel il signale la mauvaise gestion financière, l'inefficacité, le gaspillage et ainsi de suite dans les ministères, les agences et les sociétés de la Couronne que possède ou contrôle l'État, y compris le bureau du contrôleur général.

Les fonctions du vérificateur général sont bien établies. Le rôle du comité des comptes publics est également bien établi; il consiste à suivre l'évolution des ministères, des organismes fédéraux et des sociétés de la Couronne ainsi que leurs systèmes de gestion et de contrôle financiers. Tous les rouages sont bien huilés. Le comité ne convoque que les représentants des ministères, organismes fédéraux et sociétés de la Couronne qui ne s'efforcent pas vraiment d'assainir leur comptabilité et leurs finances ni de mettre au point un système de contrôle. Le défi que le comité et le contrôleur général ont à relever consiste à

#### *Administration financière—Loi*

garantir la qualité des dépenses, ce dont les contribuables leur seront très reconnaissants.

Il ne faut pas oublier non plus que le comité des comptes joue un rôle très important, mais qui a été sous-estimé, à cause de sa discrétion. Je crois pourtant que son jour de gloire est arrivé. J'exhorte les députés à participer aux travaux de ce comité parce qu'il permet de se faire une bonne idée des fondements même du gouvernement canadien, de ses réalisations et de ses points faibles. Les membres du comité sont tenus au courant de toutes ces choses. Ce qui est intéressant, c'est que le comité des comptes publics étudie maintenant des questions qui touchent à des structures fondamentales. Les députés qui ont lu bien attentivement les deux derniers rapports du comité ont pu se rendre compte de l'ampleur du travail accompli. Il est intéressant de noter que le comité permanent des comptes publics commence à avoir une solide équipe de chercheurs. L'agent de recherches affecté au comité nous a rendu des services inestimables. Je pense qu'il a droit à nos remerciements.

● (1432)

En outre, nous avons pu consulter un expert, titulaire d'une maîtrise en administration des affaires, de même que des avocats et des experts-comptables de l'extérieur du gouvernement. Je crois que la qualité du rapport qui est déposé à la Chambre tient directement au fait que le Parlement a commencé à structurer ce comité qui revêt une importance fondamentale pour la Chambre.

Comme je viens de le souligner, le désir des membres du comité de voir le Conseil du Trésor, les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne rendre compte au Parlement de leurs activités financières s'est trouvé renforcé. Voilà qui est fondamental pour le travail du contrôleur général et pour celui que poursuit le vérificateur général. Maintenant que le leader du gouvernement à la Chambre a permis le renvoi automatique du rapport du vérificateur général et des comptes publics du Canada, le comité sera le premier à se mettre au travail à chaque session du Parlement. Le comité sera chargé d'examiner le travail du bureau du contrôleur général et les progrès accomplis au chapitre du renforcement des pratiques de gestion et de contrôle financiers au sein du gouvernement.

J'ai déjà expliqué à la Chambre que le comité était en train de prendre une importance que beaucoup de députés ne lui ont peut-être par reconnue jusqu'ici. A mon avis, la création du poste de contrôleur général marque l'aube d'une ère nouvelle pour la gestion financière du gouvernement. Il nous appartient à tous d'encourager fortement cette initiative et de veiller à ce qu'elle donne de bons résultats.

Le second rapport déposé par le comité permanent des comptes publics traite longuement des problèmes que connaissent les sociétés de la Couronne. La prolifération des sociétés de la Couronne démontre à quel point le gouvernement a perdu le contrôle des affaires publiques. Légèrement, il y a aujourd'hui 41 sociétés de la Couronne. Mais, au cours des séances qui ont abouti à la rédaction de ce second rapport, nous avons demandé au Conseil du Trésor de nous dire combien il y en avait en tout, et il n'a pas été capable de nous répondre. Il a fallu plusieurs semaines pour faire le calcul et on en a finalement découvert 384 ou 386.